

VIE PROFESSIONNELLE
PROTECTION DES BIENS

Optimat Location

L'assurance des engins et matériels
de chantier pris en location



l'Auxiliaire BTP

L'assurance toujours à votre hauteur

OPTIMAT LOCATION

Une solution
alternative à
l'assurance des
loueurs

Des engins et
matériels loués
bien assurés, pour
sécuriser l'activité
des entreprises
du BTP.

Maîtriser vos risques matériels

Sur un chantier, un incident peut survenir en quelques secondes et les conséquences durer bien plus longtemps.

Renversement d'un engin, vol d'un équipement, erreur de manipulation... Les risques liés à l'utilisation de matériels de chantier sont multiples.

Lorsqu'un équipement est loué, l'entreprise locataire s'engage à le rendre en bon état. En cas de dommage ou de vol, les coûts deviennent vite importants et mettent en danger l'activité de l'utilisateur.

Alors que la location d'engins est de plus en plus fréquente, il est essentiel pour les professionnels du BTP de sécuriser leur activité et leur responsabilité avec leur propre contrat d'assurance.

“ Avec L'Auxiliaire, vous disposez d'un savoir-faire et d'une expertise uniques dans l'assurance des métiers du bâtiment et des travaux publics. ”

LES GARANTIES INDISPENSABLES

Nos garanties s'appliquent pour tous les matériels et engins pris en location, avec ou sans chauffeur, sans désignation ni description des matériels.

DOMMAGES DE CAUSES EXTÉRIEURES

- Collision de machines mobiles, choc, chute ou pénétration de corps étrangers, déraillement, éboulement et/ou affaissement de terrain, renversement,
- Négligence, maladresse, inexpérience, ou fausse manoeuvre,
- Malveillance des préposés ou des utilisateurs autorisés.

ÉVÉNEMENTS DE NATURE PARTICULIÈRE

- Phénomènes climatiques majeurs (tempêtes, ouragans, grêle, poids de la neige, foudre...),
- Événements intentionnels ou violents (actes de vandalisme, sabotage, attentats et actes de terrorisme),
- Incendie d'environnement, immersion, crue,
- Bris de glace,
- Vol et tentative de vol.

DOMMAGES DE CAUSES INTERNES

- Erreur de conception ou de calcul, défauts de matière, vice de construction,
- Défaillance des appareils de mesure, de contrôle, de régulation et de sécurité,
- Effet du courant électrique,
- Incident d'exploitation,
- Incendie d'origine interne.

FRAIS ET PERTES CONSÉCUTIFS

- Frais de retraitement,
- Frais de rapatriement - remorquage,
- En option : frais de location.

UNE OFFRE MODULABLE POUR UNE COUVERTURE SUR MESURE

CHOIX DES FRANCHISES

Notre contrat s'articule autour de trois niveaux de franchises. Vous choisissez celui qui vous convient le mieux.

MONTANTS DE GARANTIE

Les montants de garantie vont de 400 000 € à 1 000 000 €. Le palier choisi correspond à la plus grande des deux valeurs suivantes :

- à la valeur unitaire maximale hors taxes des matériels ou engins que vous êtes susceptible de prendre en location,
- à la valeur cumulée des matériels ou engins susceptibles d'être présents sur un même site et exposé à un même sinistre.

VOS BÉNÉFICES

Une protection globale et simple

Tous vos engins et matériels pris en location sont couverts, sans déclaration préalable ni description des équipements et accessoires, pour une gestion simplifiée.

Des risques couverts pendant toute la durée de la location

Les garanties s'appliquent à tout type de dommages, de la prise en charge du matériel jusqu'à sa restitution, sur tous vos chantiers. Les frais de location d'un matériel de remplacement et la période d'immobilisation nécessaire à la réparation du matériel peuvent également être pris en charge (si l'option frais de location est souscrite).

Une indemnisation rapide en cas de sinistre

Nous intervenons immédiatement, et sans recherche de responsabilité, pour couvrir les dommages et limiter les impacts sur vos activités.

Des recours possibles

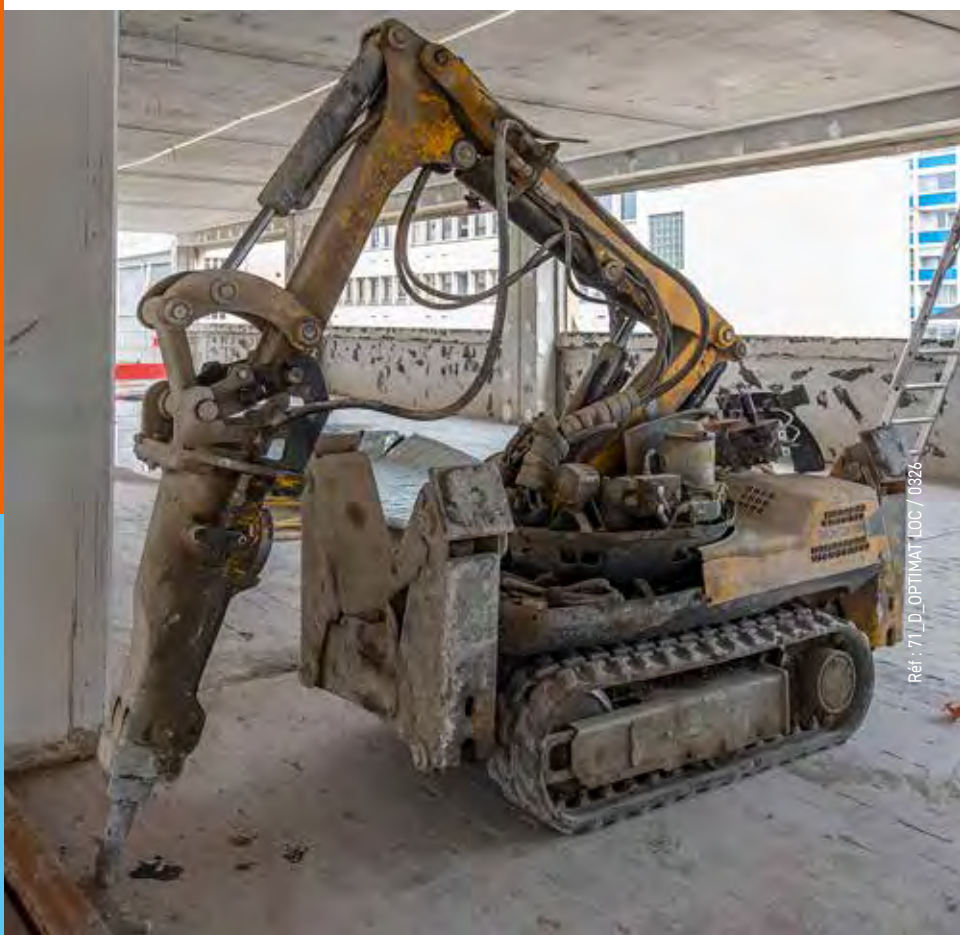
Si les clauses du contrat de location le permettent, l'assureur peut exercer un recours contre le loueur ou son assureur lorsque leur responsabilité est engagée.

OPTIMAT LOCATION

Un contrat d'assurance clair, une maîtrise de vos garanties et une transparence totale sur votre couverture.

Une tarification simple et transparente.

La cotisation HT du contrat est calculée à partir du montant des frais annuels de location et du taux applicable (déterminé par le palier et le niveau de franchise choisis).



DES SERVICES POUR VOUS ACCOMPAGNER DANS VOS MISSIONS

L'Auxiliaire se différencie grâce à une offre de services innovante. Nous accompagnons nos sociétaires au-delà de leurs contrats d'assurance au plus près de leurs enjeux d'entrepreneurs.

✓ LA COLLECTE DE PREUVES PHOTOS/VIDÉOS

En collaboration avec Smartpreuve, vous collectez simplement des preuves photos ou vidéo infalsifiables qui vous permettent d'anticiper une situation à risque, de faire valoir vos droits et de sécuriser votre quotidien de professionnel de l'immobilier.

✓ RECOUVREMENT DES IMPAYÉS

L'Auxiliaire met à votre disposition une plateforme digitale de recouvrement amiable de vos factures impayées, peu importe leur montant.

(Service élaboré en collaboration avec notre partenaire Caarl)

✓ L'ACCOMPAGNEMENT VERS LE BAS-CARBONE

WeCount, spécialiste en accompagnement bas-carbone, et L'Auxiliaire soutiennent les entreprises de la filière qui souhaitent engager concrètement leur transition grâce à un programme 100% BTP exclusif.

✓ ENGINES ET MATÉRIELS ÉLECTRIQUES

En partenariat avec **Kiloutou**, nous favorisons l'expérimentation et l'usage de matériels et d'engins électriques ou hybrides sur vos chantiers. (offre disponible dans certains départements)



Accédez à notre plateforme innovation et services grâce à ce QR Code :





www.auxiliaire.fr

Nos agences

L'Auxiliaire, des spécialistes de l'assurance construction à votre service

Le Courtage

04 72 74 54 11
courtage@auxiliaire.fr

01 Bourg-en-Bresse

04 74 22 42 51
bourg@auxiliaire.fr

04 Digne

04 92 74 75 45
digne@auxiliaire.fr

05 Gap

04 92 51 78 77
gap@auxiliaire.fr

26-07 Valence

04 75 44 66 00
valence@auxiliaire.fr

38 Grenoble

04 76 87 90 61
grenoble@auxiliaire.fr

39 Dole

03 84 72 37 17
dole@auxiliaire.fr

42 Saint-Etienne

04 77 21 14 46
saint-etienne@auxiliaire.fr

69 Lyon-Villeurbanne

04 72 44 45 01
villeurbanne@auxiliaire.fr

71 Mâcon

03 85 20 45 35
macon@auxiliaire.fr

73 Chambéry

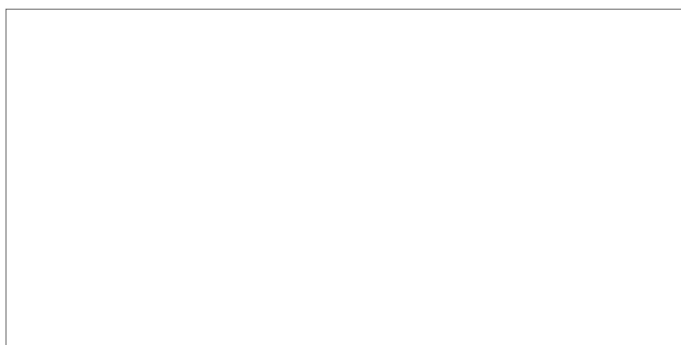
04 79 85 40 03
chambery@auxiliaire.fr

74 Annecy

04 50 45 42 58
annecy@auxiliaire.fr

84 Avignon

04 90 85 06 92
avignon@auxiliaire.fr



 **L'Auxiliaire BTP**
L'assurance toujours à votre hauteur

L'Auxiliaire - mutuelle d'assurance des professionnels du bâtiment et des travaux publics - société d'assurance mutuelle à cotisations variables régie par le code des assurances et exonérée de plein droit de la TVA - Siège : 20 rue Garibaldi - BP 6402 - 69413 Lyon Cedex 06
SIREN 775649056 - code APE 6512Z - www.auxiliaire.fr - 04 72 74 52 52 - auxiliaire@auxiliaire.fr



LE TRI
+ FACILE

DÉPLIANT

BAC
OU
LIT